

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 20 janvier 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 20 janvier 2025 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Absence(s) :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

2. 008.01.2025 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 9 et 18 décembre 2024 et du 13 janvier 2025**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4,1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du du 3 décembre 2024 au 20 janvier 2025
 - 4.1.2 Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2025
 - 4.1.3 Adoption du Règlement d'emprunt n^o 343-2024 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 5 500 000 \$ remboursable sur une période de dix ans dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 — Volet redressement — sécurisation — Réfection du 2e Rang ouest et réfection de ponceaux
 - 4.1.4 Contestation — Coûts d'exploitation des logiciels PG Solutions
 - 4.1.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n^o 344-2025 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 4 800 000 remboursable sur une période de quinze ans dans le cadre du développement résidentiel 2025
 - 4.1.6 Octroi d'un mandat à Mallette — Honoraires professionnels pour l'application de la norme SP 3280 (OMHS) — Appropriation au surplus accumulé non affecté
 - 4,2 Gestion du territoire**

- 4.2.1 Octroi d'un contrat à Fusion Signalisation (9299-8673 Québec inc.) — Acquisition de feux de signalisation pour chantiers — Appropriation au surplus accumulé non affecté

4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

- 4.3.1 Contribution financière à la Corporation du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé dans le cadre du protocole d'entente relatif à l'hébergement temporaire en cas de sinistre
- 4.3.2 Versement de bourses dans le cadre du Programme d'aide à l'élite sportive et culturelle
- 4.3.3 Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres publié sur le Système électronique des Appels d'offres — Conversion du système de refroidissement de l'aréna R-22 à l'ammoniac

4,4 Rapport des activités du conseil

- 4.4.1 Représentations, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

- 6,1 Affaires nouvelles

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

- 3. **009.01.2025 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 9 ET 18 DÉCEMBRE 2024 ET DU 13 JANVIER 2025**
-

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 9 et 18 décembre 2024 et du 13 janvier 2025 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 9 et 18 décembre 2024 et du 13 janvier 2025 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

- 4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**
-

- 4,1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**
-

4.1.1 010.01.2025 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU DU 3 DÉCEMBRE 2024 AU 20 JANVIER 2025**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Élisabeth Gauthier, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Élisabeth Gauthier
Directrice des finances et trésorière

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du du 3 décembre 2024 au 20 janvier 2025 laquelle totalise la somme de 945 123,87 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 011.01.2025 **PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2025**

Considérant que le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** » ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens**.

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix proclame le 13 mars 2025 la **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** ».

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 012.01.2025 **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 343-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 5 500 000 \$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE DIX ANS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2025-2026 — VOLET REDRESSEMENT — SÉCURISATION — RÉFECTION DU 2E RANG OUEST ET RÉFECTION DE PONCEAUX**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Hervey Tremblay d'adopter le Règlement d'emprunt n° 343-2024 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 5 500 000 \$ remboursable sur une période de dix ans dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 — Volet redressement — sécurisation — Réfection du 2e Rang ouest et réfection de ponceaux. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 013.01.2025 **CONTESTATION — COÛTS D'EXPLOITATION DES LOGICIELS PG SOLUTIONS**

Considérant que dans une communication reçue le 2 septembre 2021, la firme PG Solutions annonçait à plusieurs de ses clients un vaste chantier de modernisation de ses logiciels de gestion financière, lesquels regroupent les suites financières MegaGest, AccèsCité SFM et Acceo Unicité ;

Considérant que cette communication dévoilait le bien-fondé de cette modernisation, le mode de financement de celle-ci, de même que l'échéancier de déploiement des différents modules ;

Considérant que le financement imposé par PG Solutions à ses clients pour défrayer les coûts découlant de cette modernisation consiste à imposer annuellement aux clients concernés un supplément équivalent à vingt pour cent (20 %) du coût annuel de soutien des logiciels de gestion financière ;

Considérant que ce supplément de coûts annuel est en vigueur depuis 2022 ;

Considérant que ladite communication indiquait également que ce chantier de modernisation devait se dérouler comme suit :

- Année 2022 : Implantation du nouveau module de paie-RH ;
- Année 2023 : implantation du nouveau module de Taxation et Approvisionnement ;
- Année 2024 : implantation du nouveau module de Grand-Livre, Dette et Programme triennal d'immobilisation (PTI) ;

Considérant qu'en date d'aujourd'hui, seul le nouveau module de paie-RH a été implanté dans la gestion des opérations de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;

Considérant que ce module ne dispose pas de toutes les possibilités d'opération énumérées dans la susdite communication ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, comme beaucoup d'autres clients de PG Solutions, a payé des frais de modernisation pour lesquels des livrables n'ont pas été rendus ;

Considérant qu'au surplus, le pourcentage d'indexation des coûts de soutien des logiciels de PG Solutions pour 2025 (6,7 %) dépasse largement le pourcentage constaté actuellement au Canada et au Québec (moins de 2 %) ;

Considérant qu'un mouvement de municipalités et d'autres organismes municipaux s'est élevé au cours des dernières semaines pour dénoncer également cette situation.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix demande à PG Solutions de lui rembourser les coûts des services pour lesquels des suppléments lui ont été facturés depuis 2022, mais qui n'ont pas été livrés comme prévu ;

Qu'à défaut de bénéficier de ce remboursement, la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix demande à PG Solutions d'appliquer un crédit d'un montant équivalent contre la facture inhérente aux coûts de soutien des logiciels chargés pour 2025 ;

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix avise PG Solutions qu'elle envisage de recourir aux diverses possibilités qui sont à sa disposition pour faire valoir ses droits advenant l'absence de réponse de ladite firme ;

Et finalement, que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix demande à PG Solutions de s'en tenir au taux d'inflation présentement en vigueur pour ce qui concerne les coûts qui seront facturés en 2025 pour les coûts de soutien de ses logiciels.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 344-2025 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 4 800 000 REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE QUINZE ANS DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL 2025**

M. Hervey Tremblay, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement n° 344-2025 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 4 800 000 \$ remboursable sur une période de quinze ans dans le cadre du développement résidentiel 2025.
- Dépose le projet du Règlement n° 344-2025.

4.1.6 **014.01.2025 OCTROI D'UN MANDAT À MALLETTE — HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR L'APPLICATION DE LA NORME SP 3280 (OMHS) — APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix doit annuellement produire des états financiers vérifiés qui rendent compte des ses activités ;

Considérant que ces états financiers doivent être établis conformément aux normes comptables pour le secteur public et que ces normes incluent la norme SP 3280 — Obligations à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) publiée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à Mallette le mandat d'accompagnement en lien avec l'application de nouvelles normes comptables concernant la norme SP 3280 — Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS), le tout pour la somme de 9 185 \$ plus les taxes applicables tel que décrit dans l'offre de service du 18 septembre 2024.

D'approprier cette somme au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

4,2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1 **015.01.2025 OCTROI D'UN CONTRAT À FUSION SIGNALISATION (9299-8673 QUÉBEC INC.) — ACQUISITION DE FEUX DE SIGNALISATION POUR CHANTIERS — APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'accorder à Fusion Signalisation (9299-8673 Québec inc.) un contrat pour l'acquisition de feux de signalisation pour chantiers, le tout pour la somme de 9 070,78 \$ plus les taxes applicables tel que décrit dans l'offre de service du 10 décembre 2024.

D'approprier cette somme au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

4,3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4.3.1 **016.01.2025 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CORPORATION DU SÉMINAIRE MARIE-REINE-DU-CLERGÉ DANS LE CADRE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN CAS DE SINISTRE —**

APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

Considérant le protocole d'entente sur l'hébergement temporaire en cas de sinistre intervenu avec la Corporation du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé le 18 juillet 2024 ;

Considérant qu'à ce protocole il est prévu la réfection de la climatisation de la cafétéria ainsi que la réfection des installations de chauffage de différents locaux ;

Considérant que la Corporation du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé a déposé les coûts du projet lesquels sont estimés à 221 000 \$ dont une aide financière de 177 200 \$ provenant de Énergir pourra y être affectée.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser le versement d'une aide financière de 20 000 \$ à la Corporation du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé dans le cadre de l'article 6.4 du protocole d'entente sur l'hébergement temporaire en cas de sinistre.

D'approprier cette somme au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 017.01.2025 VERSEMENT DE BOURSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE

Considérant le rapport du comité d'analyse sur les candidatures reçues au Programme d'aide à l'élite sportive et culturelle.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par Mme Patricia Labonté de remettre cinq (5) bourses totalisant la somme de 4 650 \$ aux candidates et candidats suivants dont leurs performances ont été jugées conformes au Programme d'aide à l'élite sportive et culturelle :

- Rebecca Fortin, patinage artistique : 800 \$
- Éliot Fortin, hockey : 650 \$
- Héléna Bouchard, patinage artistique : 500 \$
- Laurent Fortin, baseball : 700 \$
- Noémie Tremblay, patinage artistique : 500 \$
- Simon Émond, photographie : 1 500 \$

Le conseil municipal félicite de façon particulière les récipiendaires et les encourage à la poursuite du développement de leur talent.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 018.01.2025 OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES PUBLIÉ SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES — CONVERSION DU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT DE L'ARÉNA R-22 À L'AMMONIAC

Considérant l'appel d'offres publié sur le Système électronique des appels d'offres le 21 novembre 2024 pour la conversion du système de refroidissement de l'aréna R-22 à l'ammoniac.

Considérant que suite à cet appel d'offres, un seul soumissionnaire a déposé son offre avant l'heure et la date limite laquelle se décrit comme suit :

Soumissionnaire(s)	Endroit	Montant (excluant les taxes applicables)
Cimco Réfrigération, une division des Industries Toromont Itée	Alma, Québec	965 254,30 \$

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde le contrat pour la conversion du système de refroidissement de l'aréna R-22 à l'ammoniac à Cimco Réfrigération, une division des Industries Toromont Ltée, soumissionnaire conforme au prix indiqué au tableau ci-haut décrit.

D'approprier cette somme au Règlement d'emprunt n° 329-2024.

Adoptée à l'unanimité

4,4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

M. André Fortin et les membres du conseil municipal déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Représentation à l'illumination de l'arbre de Noël
- Comité du programme d'aide à l'élite sportive et culturelle
- Représentation à la soirée reconnaissance des employés
- Vérification des comptes de la Ville
- Discussion avec des citoyens
- Réunion de la Villa du Presbytère
- Formation Comité consultatif d'urbanisme
- Réunion du Camp musical du Saguenay Lac-St-Jean (3)
- Rencontre du comité Bassin Versant
- Vérification des comptes des la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur Sud
- Réunion de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunion Destination Lac-St-Jan
- Réunion Développement économique Lac-St-Jean
- Représentation au Tournoi Pee-wee
- Comité touristique
- Formation communication d'urgence
- Représentation Feux d'artifice du jour de l'an au Rigolet le 31 décembre 2024

4.4.1 **REPRÉSENTATIONS, DONNS ET SUBVENTIONS**

Aucune demande.

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point ajouté

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucune question.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 5, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier